

Mail reçu le 30/09/2022 à 11h28

Madame, Monsieur

Suite à la lecture du dossier sur l'enquête publique relatif au dossier cité en objet, je suis très favorable au projet de réensablement des plages :

- Les plages sont un espace public, qu'il faut entretenir au même titre que la voirie, les parcs et jardins ou les bibliothèques. Elles sont un élément essentiel du cadre de vie de notre station. Elles sont un lieu de découvertes, d'activités, et de vie sociale dont on ne peut se passer.

- Leur entretien concourt à la protection du trait de côte et des installations publiques et privées.

- L'innocuité des opérations d'entretien sur le milieu géomorphologique, la faune et la flore, est largement démontrée par toutes les études : l'impact des travaux sur les espèces présentes, que ce soit sur les lieux de prélèvement ou sur les lieux de dépôt, régulièrement étudié par le laboratoire EPOC de la Station Marine d'Arcachon, dans ces zones de sable pauvres et mouvantes, est négligeable.

Sincères salutations,

Christophe Leclerc